



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 136 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et projet de budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2004/05	121 610 300
Dépenses de 2004/05	118 025 900
Crédit ouvert pour 2005/06	146 935 200
Projet de budget du Secrétaire général pour 2006/07	189 538 800
Recommandation du Comité consultatif pour 2006/07	157 875 300

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande une réduction de 31 663 500 dollars par rapport au projet de budget présenté pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007. Ses recommandations sont expliquées aux paragraphes 23 à 119 du présent rapport, qui contient également des observations et des recommandations concernant l'administration et la gestion des ressources du compte d'appui et les domaines dans lesquels des économies pourraient être réalisées.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité consultatif présentera ses vues et formulera des recommandations sur plusieurs questions intéressant toutes les opérations. Le présent rapport ne porte donc que sur les ressources du compte d'appui et les autres questions qui le concernent directement.



3. Les documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix sont énumérés à la fin du présent rapport.

I. Généralités

4. Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur le budget du compte d'appui pour l'exercice 2005/06 (A/59/784), il avait indiqué pourquoi le compte d'appui avait été créé en 1991 et comment il était financé. Il avait fait observer que depuis lors, les capacités d'appui avaient évolué du fait, notamment, des investissements importants effectués dans les innovations technologiques, de la professionnalisation du personnel grâce à une formation diversifiée, de la mise en place de dispositifs propres à assurer un déploiement rapide et du renforcement des moyens stratégiques, analytiques et opérationnels après la publication du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (voir A/55/305-S/2000/809).

5. D'un autre côté, les missions de maintien de la paix se sont elles-mêmes transformées pour devenir des opérations complexes et multidimensionnelles, dotées de leurs propres capacités techniques, administratives et logistiques, et des pouvoirs croissants sont délégués du Siège sur le terrain. Le Comité consultatif prend note du tableau récapitulatif figurant dans le rapport du Secrétaire général, qui fournit des indications sur l'évolution des ressources humaines et financières des opérations de maintien de la paix, y compris les ressources inscrites au compte d'appui, de 2000 à 2007 (A/60/727, tableau 1). Il note également que l'effectif du personnel civil des missions de maintien de la paix calculé dans les projections pour l'exercice 2006/07 est de 17 699 personnes (agents recrutés sur les plans international et national, le personnel de la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie) n'étant pas compris) (A/60/696, tableau 1). Comme il l'avait déjà fait remarquer, l'ensemble des facteurs qui déterminent l'évolution susmentionnée devrait avoir un effet sur le volume des services d'appui nécessaires en entraînant des gains d'efficacité qui tempéreraient les besoins toujours croissants auxquels le Siège doit répondre pour les ressources à déployer. **Le Comité souligne une fois encore que l'existence de fonctions ou de tâches nouvelles à remplir n'appelle pas nécessairement la création de postes supplémentaires. De même, il n'est pas judicieux de proposer la création de nouvelles unités administratives pour justifier des postes nouveaux ou de niveau plus élevé. Le Comité a aussi fait observer que le compte d'appui ne devrait pas être utilisé comme un moyen permettant de proposer la création de postes qui devraient plutôt être inscrits au budget ordinaire.**

6. Les postes inscrits au compte d'appui étant par nature temporaires, leur nécessité doit être réexaminée en fonction de l'évolution des besoins et la présentation des prévisions budgétaires relatives au compte d'appui doit justifier la « totalité » des ressources et non pas simplement une éventuelle augmentation proposée. Par ailleurs, lorsqu'on propose l'inscription de montants supplémentaires au compte d'appui, il faudrait tenir compte des résultats d'une évaluation des processus de gestion tant au Siège que dans les missions, comme il est prévu au paragraphe 6 de la section IV de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale. L'efficacité de ces processus devrait faire l'objet d'une évaluation périodique afin de déterminer les gains

d'efficacité qui ont été réalisés et ceux qui pourraient être obtenus en rationalisant et en améliorant les méthodes, avant de demander des ressources supplémentaires. Cette évaluation devrait porter sur l'ensemble des unités administratives financées au moyen du compte d'appui et des services des missions correspondants et, s'il y a lieu, sur d'autres bureaux extérieurs de l'ONU en étant simultanément axée sur une rationalisation et une simplification des procédures en vue de réaliser des économies dans les prévisions de dépenses pour les ressources humaines et les autres ressources (voir A/59/784, par. 7 à 10).

7. Le Comité consultatif a recommandé que le Secrétaire général analyse l'évolution du compte d'appui en remontant à l'idée de départ qui consistait à fournir des postes d'appoint et en décrivant la façon dont les besoins ont évolué afin d'expliquer les changements intervenus par rapport à l'idée originale et aux principes et directives approuvés par l'Assemblée générale en ce qui concerne les dépenses des opérations de maintien de la paix (A/59/784, par. 11). Le Comité note que le Secrétaire général n'a pas encore procédé à une telle analyse mais qu'il a promis de le faire et qu'il rendra compte à l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante et unième session (A/60/727, annexe IV.B).

8. Le Comité consultatif a demandé au Comité des commissaires aux comptes d'analyser la manière dont l'utilisation et la configuration du compte d'appui ont évolué à ce jour et évolueront à l'avenir (A/59/736, par. 20). Lors de l'examen du rapport du Comité sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2005¹, il a noté que l'information fournie par cet organe était principalement statistique (voir A/60/784, par. 30). **Le Comité continue de penser qu'il faudrait procéder à une analyse du compte d'appui selon les modalités exposées dans son précédent rapport, et qu'il serait approprié que ce soit le Comité des commissaires aux comptes qui le fasse.**

9. **En conséquence, le Comité consultatif demande à nouveau au Comité des commissaires aux comptes de procéder à une analyse du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Ce faisant, il agit conformément à l'article 7.7 du Règlement financier de l'ONU.** À ce propos, il note qu'aux termes de l'article 7.10 de ce règlement, pour procéder à un examen spécial, le Comité des commissaires aux comptes peut faire appel aux services de toute autre personne ou société qui, selon lui, possède les qualifications techniques voulues (ST/SGB/2003/7, art. VII).

10. **Ainsi que le Comité consultatif l'avait précédemment suggéré, il faudrait analyser l'impact des fluctuations du volume des activités de maintien de la paix sur l'aide qui doit être apportée par le Siège, étudier les facteurs déterminant le niveau d'appui requis et définir les fonctions qui doivent être respectivement assumées au Siège et sur le terrain (A/59/736, par. 20).**

11. **Le Comité des commissaires aux comptes devrait également déterminer si les postes qui ont été approuvés par l'Assemblée générale après la publication du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (voir A/55/305-S/2000/809) ont été et continuent d'être utilisés aux fins prévues. Parallèlement, il devrait analyser l'aptitude des départements concernés à**

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 5, vol. II et rectificatif (A/60/5, vol. II et Corr.1).

gérer le personnel de direction de façon souple pour pouvoir faire face à des tâches et à des défis nouveaux sans créer de nouvelles structures et de nouveaux postes de haut niveau.

12. Le Comité consultatif remarque que des consultants sont souvent engagés pour des tâches qui pourraient être confiées à des fonctionnaires recrutés pour leur haut degré de spécialisation ou dont les compétences ont été améliorées grâce à la formation. Il faudrait donc effectuer une analyse pour déterminer si les dépenses consacrées aux services de consultants constituent un emploi optimal des ressources financières correspondantes, compte tenu des dispositions de la résolution 53/221 de l'Assemblée générale et de l'instruction administrative ST/AI/1999/7, relative aux consultants et aux vacataires.

13. Le Comité consultatif note que plusieurs analyses sont déjà en cours. Dans ce contexte, il convient de tenir compte des recommandations antérieures formulées par le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne, notamment dans le rapport sur l'audit de gestion approfondi du Département des opérations de maintien de la paix (A/60/717) et dans l'étude que le Bureau a menée sur les structures de gestion du Département des opérations de maintien de la paix en s'intéressant plus particulièrement aux échanges, à la coordination et à la coopération entre ce département d'une part, et les autres départements et bureaux du Secrétariat et les fonds et programmes, d'autre part, comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 5 de la section IV de sa résolution 59/296.

14. En outre, il faudrait tenir compte de l'étude qui a été entreprise sur la structure organisationnelle et les procédures administratives du Département des opérations de maintien de la paix (A/60/727, par. 7), de celle demandée au paragraphe 9 de la résolution 59/264 A de l'Assemblée générale, qui porte sur les structures et les principes de gouvernance et sur la question de la responsabilité à l'échelle du système des Nations Unies, et de l'examen d'ensemble de la gestion du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (voir A/59/784, par. 111). La relation entre le compte d'appui et le budget ordinaire devrait également être analysée.

II. Exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

15. Le Comité consultatif rappelle que le montant total brut des ressources approuvées pour le compte d'appui, au titre des postes et des autres objets de dépense, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, s'élevait à 121 610 300 dollars (montant net : 105 100 900 dollars) et devait couvrir un total de 761 postes temporaires (voir la résolution 58/298 de l'Assemblée générale).

16. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/60/681 et Corr.1 et Add.1), les dépenses de l'exercice ont atteint un montant brut de 118 025 500 dollars (montant net : 102 134 200 dollars), ce qui a laissé un solde inutilisé d'un montant brut de 3 584 800 dollars (montant net : 2 966 700 dollars), soit, en montant brut, 2 % des ressources approuvées pour l'exercice.

17. Le Comité consultatif note que le reliquat est dû principalement à la réalisation d'une économie de 2 546 500 dollars sur le financement des postes liée au fait que

le coût des auditeurs résidents affectés aux missions de maintien de la paix a été moins élevé que prévu dans le budget du Bureau des services de contrôle interne et que les taux de vacance de postes ont été supérieurs aux prévisions pour les agents des services généraux du Bureau et les administrateurs du Département de la gestion, en raison de retards dans le recrutement à un certain nombre de postes nouvellement créés (A/60/681, par. 21 et 34).

18. L'économie de 1 038 300 dollars enregistrée au titre des objets de dépense autres que les postes est imputable essentiellement à une diminution des frais de voyage du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de la gestion résultant d'une redéfinition des priorités liée à l'expansion des activités de maintien de la paix (A/60/681, par. 11 et 37), d'une part, et à une réduction des dépenses afférentes à l'informatique due au fait que la responsabilité de la tenue du Centre de données de Galaxy a été confiée au Département de la gestion et que certains achats de matériel pour le Département des opérations de maintien de la paix ont été retardés, d'autre part (A/60/681, par. 13).

19. Les observations du Comité consultatif au sujet des renseignements sur les divers objets de dépense présentés dans le rapport sur l'exécution du budget figurent dans la partie relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, qui suit.

III. Données budgétaires actualisées pour l'exercice en cours

20. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 59/301, l'Assemblée générale a approuvé au titre du compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, un montant brut de 146 935 200 dollars (montant net : 128 107 300 dollars) pour les postes et les autres objets de dépense, et un total de 831 postes temporaires.

21. En ayant fait la demande, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2006, les dépenses s'élevaient à 98 413 545 dollars (voir annexe I).

22. À la même date, sur les 831 postes approuvés (522 postes d'administrateur, 306 postes d'agent des services généraux et 3 postes d'agent de sécurité), 781 étaient pourvus (490 postes d'administrateur, 288 postes d'agent des services généraux et 3 postes d'agent de sécurité).

IV. Prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Généralités

23. Dans son rapport (A/60/727), le Secrétaire général a prévu au titre du compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, un montant brut de 189 538 800 dollars (montant net : 170 552 400 dollars) devant couvrir 973 postes temporaires.

24. L'enveloppe proposée représente une augmentation d'un montant brut de 42 603 600 dollars (montant net : 42 445 100 dollars), soit 29 %, par rapport au montant total approuvé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

(146 935 200 dollars en montant brut et 128 107 000 dollars en montant net). Cet écart s'explique par les 142 nouveaux postes qu'il est proposé de créer (18,2 millions de dollars), dont quatre postes d'auditeur résident transférés des budgets des missions, ainsi que par l'augmentation des ressources demandées au titre des autres objets de dépense (24,4 millions de dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, s'il était calculé sur la base du coût intégral (ou d'un effectif complet), le montant brut total des ressources nécessaires au compte d'appui s'élèverait à 198 480 800 dollars (voir également par. 26 ci-dessous).

25. Le montant demandé au titre des postes (131 569 100 dollars) doit servir à couvrir les dépenses afférentes aux 142 postes (accroissement net) qu'il est proposé d'imputer sur le compte d'appui en sus des 831 postes qui avaient été approuvés pour l'exercice 2005/06, à savoir :

a) Un accroissement net de 79 postes au Département des opérations de maintien de la paix [résultant de la création proposée de 84 postes supplémentaires et du transfert de 5 postes à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie)];

b) Trente-huit nouveaux postes au Département de la gestion;

c) Un accroissement net de 20 postes au Bureau des services de contrôle interne [résultant de la création proposée de 19 postes, du transfert proposé de 5 postes d'auditeur résident du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) au compte d'appui et de la suppression de 4 postes d'auditeur résident à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)];

d) Quatre nouveaux postes au Bureau des affaires juridiques;

e) Un poste supplémentaire au Département de la sûreté et de la sécurité.

Les recommandations du Comité consultatif sur ces propositions figurent dans les paragraphes relatifs aux unités administratives concernées.

26. Par ailleurs, le Comité administratif constate qu'un taux de renouvellement du personnel de 5 % et de 1,5 % a été prévu pour les postes stables de la catégorie des administrateurs et de celle des agents des services généraux, respectivement; en outre, des abattements de 50 et de 35 % ont été appliqués au titre des délais de recrutement aux postes de la catégorie des administrateurs et de celle des agents des services généraux, respectivement, lors de la réévaluation des coûts (voir par. 24 ci-dessus). Les coûts salariaux standard de New York ont été appliqués aux postes du Siège et ceux de Vienne, Nairobi et Addis-Abeba aux postes des centres d'enquête régionaux de ces trois lieux d'affectation; pour les postes d'auditeur résident des missions de maintien de la paix, on a appliqué les coûts moyens propres aux missions. Par ailleurs, le montant des contributions du personnel a été réduit de 20 % environ, conformément à la solution proposée par le Secrétaire général pour régler la question du déséquilibre dans le Fonds de péréquation des impôts.

27. Au paragraphe 37 du rapport du Secrétaire général (A/60/727), il est indiqué qu'un montant équivalent à 4 % des traitements nets a été inclus conformément à la proposition énoncée par le Secrétaire général dans son rapport sur les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et le financement proposé (A/60/450). Le Comité consultatif rappelle que, dans ce rapport, le Secrétaire général proposait un certain nombre de mesures qu'il jugeait nécessaires

pour financer et comptabiliser les obligations correspondant aux prestations constituées au titre de cette assurance; les mesures en question prévoyaient notamment le transfert de 250 millions de dollars prélevés sur les soldes inutilisés et les économies dégagées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou du fait de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs afférents aux opérations de maintien de la paix en cours, arrêtés à la fin de l'année budgétaire 2005. **La décision que l'Assemblée générale prendra à ce sujet pourrait avoir des incidences sur le financement du compte d'appui et des missions de maintien de la paix.**

28. En application des résolutions 57/318 et 58/298 de l'Assemblée générale, il est indiqué que, d'après les projections, aucun poste ne devrait être resté vacant pendant 12 mois au 30 juin 2006 et qu'il n'y aura donc pas lieu de fournir de nouvelles justifications. Aucun reclassement n'est proposé pour l'exercice 2006/07.

29. Le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes s'élève au total à 57 969 700 dollars, se répartissant comme suit :

Catégorie	2005/06	2006/07	Écart	Pourcentage
	(Montant approuvé)	(Montant proposé)		
	(En dollars des États-Unis)			
Personnel temporaire	8 522 600	11 028 700	2 506 100	29,4
Consultants	1 767 800	5 057 800	3 290 000	186,1
Voyages	5 227 600	11 162 700	5 935 100	113,5
Installations et infrastructures	9 329 200	14 177 400	4 848 200	52,0
Transmissions	1 191 500	1 672 800	481 300	40,4
Informatique	6 168 900	12 072 000	5 903 100	95,7
Services médicaux	100 000	102 100	2 100	2,1
Fournitures, services et matériel divers	1 243 900	2 696 200	1 452 300	116,8
Total	33 551 500	57 969 700	24 418 200	72,8

30. Le Comité consultatif note que, dans un certain nombre de cas, par exemple sous les rubriques voyages et informatique, des augmentations importantes prévues dans le budget du compte d'appui sont dues au transfert de montants qui étaient précédemment inscrits ou incorporés au budget de différentes missions. Il a demandé des indications sur ces transferts, sous forme de tableau. Il compte que les diminutions seront clairement indiquées dans les budgets des missions (voir annexe II et par. 33 à 35 plus bas).

31. L'accroissement des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (2 506 100 dollars) correspond essentiellement à des moyens supplémentaires requis par le Département de la gestion pour l'entretien du Centre de données du Département des opérations de maintien de la paix et du service d'assistance informatique de la Division de l'informatique, la mise en place de trois progiciels et les travaux préparatoires liés à l'entrée en vigueur des Normes comptables internationales (voir plus bas, par. 90, 105 et 107) ainsi que par le Département des opérations de maintien de la paix pour répondre à une demande de

ressources supplémentaires concernant le Bureau de l'appui aux missions (voir plus bas, par. 74).

32. Le montant des ressources nécessaires pour les services de consultants, estimé à 5 057 800 dollars, est en augmentation de 3 290 000 dollars par rapport au montant de 1 767 800 dollars approuvé pour l'exercice 2005/06. Le Comité consultatif relève que la plus grande partie de cette augmentation est imputable aux services spécialisés prévus au titre de la mise au point, de la configuration et de l'application de systèmes informatiques au Département de la gestion, pour lesquels un montant total de 2 759 700 dollars est demandé (soit un accroissement de 1 965 100 dollars) (voir plus bas, par. 91 et 109), ainsi qu'au titre de la réalisation de plusieurs études et analyses proposées – essentiellement pour le Bureau de l'appui aux missions du Département des opérations de maintien de la paix – pour lesquels un montant de 1 206 000 dollars est demandé (soit une augmentation de 985 000 dollars) (voir plus bas, par. 73).

33. Un montant de 11 162 700 dollars est demandé au titre des voyages, soit une augmentation de 5 935 100 dollars par rapport au montant de 5 227 600 dollars approuvé pour 2005/06. Le Comité consultatif note que cette augmentation s'explique en grande partie par le transfert au compte d'appui des dépenses afférentes aux voyages non liés à la formation devant être effectués par des fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix en poste au Siège dans les missions de maintien de la paix (qui étaient précédemment imputées sur le budget des missions), aux activités de formation prévues pour le Département et à la formation liée à la mise en service des nouveaux systèmes mis au point au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et du Bureau des services centraux d'appui (voir plus bas, par. 34, 51, 92 et 104).

34. À cet égard, le Comité consultatif note qu'un montant de 7 658 900 dollars est demandé au titre des frais de voyage du Département des opérations de maintien de la paix pour 2006/07 (soit une augmentation de 5 100 800 dollars par rapport au montant approuvé pour 2005/06). Ayant demandé des précisions, il a été informé que le montant pour 2006/07 comprenait désormais le coût des voyages non liés à la formation devant être effectués par des fonctionnaires du Siège dans les missions de maintien de la paix, qui était précédemment inscrit au budget des missions concernées et a été calculé sur la base des dépenses effectives correspondantes enregistrées pour l'exercice 2004/05 (5 317 923 dollars) (voir annexe II). Par conséquent, le montant demandé pour 2006/07 correspond au maintien des moyens existants pour les voyages considérés (5 313 800 dollars); la part des dépenses afférentes aux voyages liés à la formation pour 2006/07 se chiffre à 2 345 100 dollars (voir plus bas, par. 51).

35. Un montant de 12 072 000 dollars est proposé au titre de l'informatique, soit une augmentation de 5 903 100 dollars, ou de 95,7 %, par rapport au montant de 6 168 900 dollars approuvé pour 2005/06. Il doit servir essentiellement à financer la mise au point de systèmes informatiques au Département de la gestion [progiciel budgétaire à la Division du financement des opérations de maintien de la paix (voir plus bas, par. 91), système de gestion de la relation client à la Division de l'informatique et progiciel de gestion des contenus à la Section des archives et des dossiers, notamment (voir plus bas, par. 105)], la réalisation de divers projets informatiques au Département des opérations de maintien de la paix (Intranet, progiciel de gestion des contenus, entretien et enrichissement du site Web de la

Section des pratiques optimales de maintien de la paix, notamment) et l'achat de matériel informatique pour les postes supplémentaires qu'il est proposé d'imputer sur le compte d'appui. Les coûts totaux afférents à ces applications sont indiqués à l'annexe V du rapport du Secrétaire général (A/60/727).

36. Les ressources prévues au titre des installations et des infrastructures et au titre des transmissions accusent une augmentation de 4 848 200 dollars (52 %) et de 481 300 dollars (40,4 %), respectivement, par rapport au montant approuvé pour 2005/06. Pour ces deux rubriques budgétaires, l'augmentation est directement liée aux demandes de crédit pour les nouveaux postes qu'il est proposé de créer au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de la gestion et au Bureau des services de contrôle interne. Les coûts correspondants ont été calculés sur la base des taux standard (A/60/727, par. 40 à 43).

37. Le Comité consultatif note que les montants proposés pour certaines rubriques du budget du compte d'appui ne constituent qu'une fraction des sommes qui seront requises pour les suites à donner au Document final du Sommet mondial de 2005 et au rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » (A/60/692 et Corr.1). Or, il a toujours conseillé d'éviter une approche fragmentaire. En conséquence, dans les paragraphes qui suivent, il recommande de différer la décision finale sur certaines de ces propositions jusqu'à ce que les rapports de suivi aient été examinés.

Recommandations détaillées

A. Département des opérations de maintien de la paix

38. Le Comité consultatif note que le Département des opérations de maintien de la paix apporte un appui non seulement aux 15 opérations de maintien de la paix en cours mais aussi aux bureaux et quatre missions politiques spéciales dont il assure la direction principale (Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) et Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo), et qu'il assure en outre un ensemble complet de services d'appui administratif et logistique pour les 12 missions politiques spéciales et missions de consolidation de la paix gérées par le Département des affaires politiques.

Postes

39. Le nombre de postes temporaires financés au moyen du compte d'appui proposés pour 2006/07 est de 647 (422 administrateurs et 225 agents des services généraux), ce qui correspond à une augmentation nette de 79 postes par rapport aux effectifs approuvés pour 2005/07. Le Comité consultatif a été informé que, sur les 568 postes actuellement approuvés pour le Département des opérations de maintien de la paix (360 administrateurs et 208 agents des services généraux), 19 (14 postes d'administrateur et 5 postes d'agent des services généraux) étaient vacants au 31 mars 2006.

1. Bureau du Secrétaire général adjoint

Postes

40. Il est proposé de porter à 84 (52 administrateurs et 32 agents des services généraux) en 2006/07 le nombre de postes financés au moyen du compte d'appui, contre 48 (27 administrateurs et 21 agents des services généraux) approuvés pour l'exercice 2005/06. Au total, 27 postes seraient redéployés en faveur du Service intégré de formation (20 postes en provenance de la Division militaire et 5 postes prélevés sur le Bureau de l'appui aux missions), dont cinq seraient transférés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (voir par. 44 ci-après). Il est en outre proposé de créer 14 postes supplémentaires au Bureau du Secrétaire général adjoint, ce qui ferait une augmentation nette de 36 postes.

41. Il est proposé de créer au Bureau du Secrétaire général adjoint un poste supplémentaire d'agent des services généraux (autres classes) à l'intention d'un assistant à la gestion de l'information, qui serait chargé de distribuer le courrier, de communiquer les informations voulues aux hauts responsables et de gérer le système central de classement (A/60/727, par. 48 à 51). **Étant donné que le Bureau du Secrétaire général adjoint dispose déjà de quatre assistants à la gestion de l'information, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la création de ce poste.**

42. Il est proposé de créer au Groupe de la gestion du changement un nouveau poste P-4 de spécialiste de la gestion de l'information, dont le titulaire apporterait un appui au Directeur de la gestion du changement s'agissant de la conception et de la coordination de la stratégie de gestion de l'information du Département (A/60/727, par. 52 à 54). Le Comité consultatif note que le spécialiste serait chargé de gérer les stratégies de l'information et non de mettre en place les conditions techniques nécessaires à leur application, fonction déjà remplie par les postes qui existent actuellement au Service des communications et des technologies de l'information. Il note qu'il est également proposé de créer un poste P-3 aux fins de la gestion de l'information et dans la Section des pratiques optimales de maintien de la paix (voir plus loin par. 49). **Compte tenu des liens fonctionnels qui existent entre le Groupe de la gestion du changement et la Section des pratiques optimales de maintien de la paix, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve la création d'un poste P-3 supplémentaire que le Secrétaire général affecterait à l'un ou l'autre service selon qu'il jugera utile.**

43. Il est proposé de créer au Département des opérations de maintien de la paix un Service intégré de formation qui ferait rapport au Directeur de la gestion du changement en attendant que la réforme du Département aboutisse. Le Comité consultatif note, d'après le paragraphe 55 du rapport du Secrétaire général (A/60/727), que cette proposition fait suite aux souhaits que lui-même et l'Assemblée générale avaient exprimés concernant la transparence et la coordination des activités de formation (A/59/736/Add.2, par. 17, et résolution 59/299 de l'Assemblée générale, par. 2). Le Service intégré de formation, qui regrouperait le Service de la formation et de l'évaluation de la Division militaire et la Section de la formation des civils du Service de la gestion du personnel, serait chargé de coordonner l'ensemble des activités de formation – formation technique et formation de fond – du Département. Le budget du compte d'appui (A/60/727, par. 55 à 59) et l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/60/696, par. 72 à 75) donnent des détails à ce sujet.

44. Le Service intégré de formation comporterait 35 postes au total, dont 25 au Siège et 10 à la Cellule de formation de la Base de soutien logistique de Brindisi (Italie). Il est proposé de redéployer au total 27 postes, dont 20 proviendraient de la Division militaire et 7 du Bureau de l'appui aux missions, et de compléter par la création de 8 postes, dont 3 seraient financés par le compte d'appui : un poste D-1 de chef de service et deux postes d'appui [agent des services généraux (autres classes)] (voir aussi les paragraphes 58 et 75 ci-après). Les autres postes qui seraient affectés à la Cellule de formation sont présentés dans le budget de la Base de soutien logistique (voir A/60/711). Le paragraphe 59 du rapport du Secrétaire général (A/60/727) contient des renseignements sur la structure et les fonctions du Service (voir aussi le paragraphe 51 ci-après). **Le Comité consultatif recommande que soit approuvé le redéploiement de 27 postes en faveur du nouveau Service intégré de formation. Toutefois, compte tenu des effectifs actuels du Bureau, il n'est pas convaincu de la nécessité de créer un poste de chef de service à la classe D-1 et deux postes d'agent des services généraux. Cette proposition devrait être réexaminée dans le cadre du rapport que le Secrétaire général doit présenter à la soixante et unième session de l'Assemblée générale sur la question des ressources humaines.**

45. Il est proposé de créer huit postes à la Section des pratiques optimales de maintien de la paix : quatre postes pour renforcer le Groupe du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration [1 P-5, 2 P-3 et 1 agent des services généraux (autres classes)], un poste P-3 de Conseiller pour l'égalité des sexes, un poste P-3 de coordonnateur pour les affaires civiles, un poste P-3 de fonctionnaire chargé de la gestion de l'information, un poste P-4 de coordonnateur des politiques (orientation) et un poste d'agent des services généraux (autres classes).

46. Pour soutenir et gérer les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration sur le terrain, il est proposé de créer un poste P-5 de chef du Groupe, deux postes P-3 et un poste d'agent des services généraux (autres classes) (A/60/727, par. 67 à 72). Le Comité note que ces fonctions sont actuellement remplies par un administrateur de la classe P-4 qui assure un appui à deux programmes [celui de la MINUS et celui de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)] sur un total de six. Le titulaire du poste P-5 serait chargé de gérer et de superviser les activités du Groupe, de recueillir des contributions volontaires auprès des États Membres et d'instaurer des partenariats avec les autres institutions, fonds et programmes participant à ce type d'activité (A/60/727, par. 71). Les titulaires des deux postes P-3 se chargeraient chacun de deux des six missions ayant une composante désarmement, démobilisation et réintégration, de sorte que les six missions seraient couvertes, et ils apporteraient aussi un appui à l'élaboration des politiques ainsi qu'à la mise au point et à l'exécution de la stratégie de formation. Les principales activités du Groupe du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration sont décrites au paragraphe 69 du rapport du Secrétaire général (A/60/727). **Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la création d'un poste P-5 de chef du Groupe du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi que d'un poste P-3 et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes).**

47. Il est proposé de créer un poste P-3 supplémentaire pour seconder le Conseiller pour l'égalité des sexes et renforcer les capacités techniques du Département en ce qui concerne la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes

(A/60/727, par. 73 à 76). **Le Comité consultatif recommande que soit approuvée la création du poste P-3 de spécialiste des questions de parité.**

48. Il est proposé de créer un poste P-3 de coordonnateur pour les affaires civiles à la Section des pratiques optimales de maintien de la paix afin de renforcer la composante Affaires civiles dans les missions de maintien de la paix (A/60/727, par. 77 à 80). Le Comité consultatif note qu'une telle capacité n'existe pas à l'heure actuelle et que, comme indiqué, ce poste permettrait de définir l'orientation stratégique de cet élément essentiel des missions de maintien de la paix, d'assurer le recrutement de personnel possédant les qualifications ou l'expérience voulues et de mettre au point un ensemble cohérent de pratiques et de règles à suivre dans ce domaine. **Le Comité recommande que soit approuvée la création d'un poste de coordonnateur pour les affaires civiles.**

49. Il est proposé de créer un poste P-3 de fonctionnaire chargé de la gestion de l'information pour exécuter les projets qui exigent que les technologies employées soient mises en concordance avec les intérêts du Groupe des pratiques optimales, de sorte que les pratiques éprouvées de gestion de l'information soient au service des efforts déployés pour renforcer l'élaboration des politiques et de la doctrine (A/60/727, par. 81 à 84). Le Comité consultatif note qu'il est également proposé d'instaurer une fonction de la gestion de l'information au sein du Groupe de la gestion du changement. **Compte tenu des liens fonctionnels qui existent entre le Groupe de la gestion du changement et la Section des pratiques optimales de maintien de la paix, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve la création d'un poste P-3 supplémentaire que le Secrétaire général affecterait à l'un ou l'autre service selon qu'il jugera utile (voir par. 42 ci-dessus).**

50. Il est proposé de créer un poste P-4 supplémentaire de coordonnateur des politiques (orientation) pour diriger l'équipe d'appui aux politiques et aux orientations du Département des opérations de maintien de la paix et pour aider les hauts fonctionnaires à superviser les activités stratégiques menées au sein du Département et en collaboration avec d'autres partenaires. Il est également proposé de créer un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)] pour aider le personnel technique du projet d'orientation et le Groupe de l'égalité des sexes (A/60/727, par. 85 à 87). **Le Comité consultatif estime que ces fonctions devraient être assurées au moyen d'un redéploiement et recommande à l'Assemblée générale de ne pas approuver la création de ces deux postes.**

Objets de dépenses autres que les postes

51. Des ressources d'un montant de 3 034 100 dollars sont demandées au titre des voyages, soit de 2 643 400 dollars de plus que le montant approuvé pour 2005/06. Le Comité consultatif note que l'augmentation demandée résulte essentiellement d'un regroupement de l'ensemble des activités de formation du Département au sein du Service intégré de formation. On trouvera à l'annexe III un récapitulatif des renseignements qui ont été fournis au Comité au sujet des activités qui seraient celles du Service en 2006/07. Le Comité a été informé que les dépenses autres que les postes prévues au titre du Service intégré de formation (3 726 700 dollars) se répartiraient comme suit : 2 345 100 dollars de frais de voyage, 148 300 dollars de frais de consultants et 1 233 300 dollars d'honoraires et de frais de fournitures, de matériel et d'achat de services.

52. Les ressources demandées pour l'assistance temporaire autre que pour les réunions (653 700 dollars) permettraient de couvrir, outre le remplacement du personnel en congé de maternité ou de maladie, l'engagement de personnel temporaire à la Section des pratiques optimales de maintien de la paix (A/60/727, par. 89 à 93). Le Comité consultatif note qu'il est prévu d'engager du personnel temporaire pour l'équivalent de 12 mois à la classe P-3 (160 600 dollars) en vue de mettre en application le progiciel de gestion des contenus (voir plus loin par. 104 et 105).

2. Bureau des opérations

Postes

53. Il est proposé de créer 13 postes au Bureau des opérations : 12 postes supplémentaires pour renforcer les capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix [2 P-5, 5 P-4, 2 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes)] plus un poste P-5 de spécialiste hors classe des questions politiques.

54. Ces postes sont liés à l'engagement pris par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/1, et confirmé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1631 (2005), d'apporter un soutien aux capacités de maintien de la paix de l'Afrique (A/60/727, par. 108 à 119). Le Comité consultatif note que deux fonctionnaires, à la Division Afrique, s'occupent de la question à temps partiel, en plus des responsabilités qui leur incombent au titre de la MINUS et de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Une petite cellule d'assistance comprenant un attaché de liaison principal de la classe D-1, un administrateur chargé du soutien logistique (P-4), un assistant administratif (Service mobile) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) est également financée sur le budget de la MINUS pour l'exercice 2005/06.

55. On a expliqué au Comité consultatif qu'ayant examiné les besoins de l'Union africaine tels que celle-ci les a définis et compte tenu des enseignements qui peuvent être tirés du fonctionnement de la cellule d'assistance de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), le Département des opérations de maintien de la paix propose de créer deux équipes multidisciplinaires intégrées – une à New York et une autre à Addis-Abeba – pour élaborer et mettre en application un programme complet d'appui, en collaboration étroite avec les autres organismes des Nations Unies et les partenaires extérieurs, y compris l'Union africaine. L'équipe de huit personnes qu'il est proposé de mettre sur pied à Addis-Abeba comprendrait un chef d'équipe (P-5), un conseiller militaire (P-4), un conseiller pour les questions de police (P-4), un expert en logistique (P-4), un expert en technologies de l'information et des communications (P-3), un expert des questions administratives et financières (P-3) et deux agents des services généraux (autres classes) chargés de services d'appui. L'équipe de New York aurait quatre membres : un chef d'équipe (P-5), un spécialiste des questions politiques (P-4), un coordonnateur (P-4) et un agent des services généraux (autres classes). Les fonctions qui seraient assignés aux membres des deux équipes sont décrites dans les paragraphes 118 et 119 du rapport du Secrétaire général (A/60/727).

56. Le Comité consultatif estime que le programme d'appui au renforcement de la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix devrait être rapidement élaboré afin que l'on sache clairement quel concours doivent apporter le système des nations Unies et les partenaires extérieurs, notamment

l'Union africaine, à cette fin. En outre, le Comité a insisté à maintes reprises sur la nécessité d'une collaboration et de synergies entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques, ainsi que d'autres entités du système des Nations Unies. Le Comité souhaite que les efforts dans ce sens se poursuivent. À ce stade, il recommande que l'Assemblée générale approuve le poste P-5 (chef d'équipe), les trois postes P-4 (conseiller militaire, conseiller pour les questions de police, expert en logistique) et les deux postes d'agent des services généraux (autres classes) proposés pour l'équipe d'Addis-Abeba. En revanche, il ne recommande pas, à ce stade, que soit approuvée la création des deux postes P-3 proposés pour cette même équipe et il demande que des dispositions soient prises d'urgence pour que ces fonctions soient assurées au moyen des capacités actuellement disponibles au sein du Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine, de la cellule d'assistance de la Mission de l'Union africaine au Soudan et, le cas échéant, de la Commission économique pour l'Afrique. En ce qui concerne l'équipe de New York, le Comité rappelle qu'un bureau de liaison avec les organisations régionales et sous-régionales a récemment été créé au Département des affaires politiques dans le cadre des prévisions révisées concernant le Document final du Sommet mondial de 2005. En conséquence, il recommande que l'Assemblée générale approuve la création d'un poste P-4 de coordonnateur, à New York, mais non pas, à ce stade, la création d'un poste P-5 de chef d'équipe, d'un poste P-4 de spécialiste des questions politiques, ni d'un poste d'agent des services généraux.

57. Il est proposé de créer un poste P-5 supplémentaire de spécialiste hors classe des questions politiques pour diriger l'équipe chargée de la MINUSTAH (A/60/727, par. 120 à 122). Le Comité consultatif note qu'un spécialiste à plein temps s'occupe de la MINUSTAH et qu'il est assisté par du personnel temporairement détaché de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et d'autres équipes; la création du poste est demandée du fait de la complexité de la Mission. **Le Comité consultatif recommande que les fonctions qui seraient attachées à ce poste soient assurées au moyen d'un redéploiement.**

3. Bureau de l'appui aux missions

Postes

58. Trente nouveaux postes au total sont proposés pour le Bureau de l'appui aux missions : 20 postes pour la Division de l'appui administratif [1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 7 postes d'agent des services généraux (autres classes)], dont 9 au Groupe de la déontologie et de la discipline [1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 1 P-2 et 2 agents des services généraux (autres classes)] et 10 à la Division de l'appui logistique (1 D-1, 4 P-4 et 5 P-3). Comme indiqué au paragraphe 44 ci-dessus, sept postes seraient redéployés depuis la Division de l'appui administratif (Section de la formation des civils) vers le Service intégré de formation, ce qui ferait une augmentation nette de 23 postes. Le Comité consultatif note que la Section de la formation des civils comptait 12 postes avant d'être fusionnée avec le Groupe de l'organisation des carrières. Le Comité a été informé que les cinq postes restant sont ceux de l'ancien Groupe de l'organisation des carrières et que les fonctions attachées à ces postes concernent l'organisation des carrières du personnel civil.

59. Un poste P-5 de coordonnateur des politiques (hors classe) serait redéployé depuis le Bureau du Sous-Secrétaire général vers le Service de la gestion du personnel pour diriger la Section du personnel de direction (voir le paragraphe 64 ci-après); en contrepartie, le Service de la gestion du personnel céderait au Bureau du Sous-Secrétaire général un poste P-4, dont le titulaire exercerait les fonctions de spécialiste de la gestion administrative.

Groupe de la déontologie et de la discipline

60. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 59/301, l'Assemblée générale a approuvé le recours à du personnel temporaire (autres que pour les réunions) à hauteur d'un poste P-5, d'un poste P-4, d'un poste P-2 et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes), pour que les questions relatives à la conduite du personnel, toutes catégories confondues, puissent être immédiatement traitées, en attendant qu'une décision soit prise suite au rapport sur l'exploitation et les abus sexuels (voir A/59/710). Le Comité note en outre que, dans sa résolution 59/296 (sect. XIV, par. 4), l'Assemblée générale a demandé qu'un rapport d'ensemble lui soit présenté sur la question à la reprise de sa soixantième session. Comme indiqué dans l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/60/696, par. 75 à 77) et dans le budget du compte d'appui (A/60/727, par. 130 à 141), le Secrétaire général propose de créer une capacité permanente au Siège pour faire face aux problèmes de déontologie et de discipline, dont l'exploitation et les violences sexuelles, pour toutes les catégories de personnel de maintien de la paix. Le Groupe de la déontologie et de la discipline, qu'il est proposé de créer, compterait neuf postes (un poste D-1 de chef du Groupe, un poste P-5 de conseiller principal, quatre postes P-4 de spécialistes de la déontologie, un poste P-2 de responsable de la remontée de l'information et deux postes d'agent des services généraux (autres classes) pour des assistants administratifs). Les fonctions correspondant à ces postes sont décrites aux paragraphes 135 à 138 du rapport du Secrétaire général (A/60/727).

61. **Le Comité consultatif est bien conscient de l'importance que revêt le Groupe de la déontologie et de la discipline. Dans ses recommandations sur les postes à attribuer au Groupe, il tient compte du fait que la charge de travail future du Groupe repose sur des prévisions et du fait que les missions de maintien de la paix disposent déjà de certains moyens. Il fait observer que dans ce domaine la coordination avec les autres départements et bureaux compétents sera nécessaire. En conséquence, et en attendant que soit présenté le rapport demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296, le Comité recommande que soit approuvée la création du poste de chef du Groupe à la classe D-1, de deux postes P-4 de spécialistes de la déontologie (sur les quatre proposés), du poste P-2 de responsable de la remontée de l'information et d'un poste d'agent des services généraux (sur les deux proposés). En ce qui concerne les spécialistes de la déontologie, il pourrait être fait appel, en fonction de la charge de travail, à du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à la place du troisième poste P-4 demandé. Le Comité estime qu'à ce stade il n'y a pas lieu de créer un quatrième poste P-4 de spécialiste de la déontologie, un poste P-5 de conseiller principal, ni un deuxième poste d'agent des services généraux. Il souligne qu'il importera de nommer au Siège des personnes possédant les compétences requises en matière juridique étant donné que les membres du Groupe seront amenés à interpréter le statut et le règlement du**

personnel et à traiter de questions relatives à l'administration de la justice. Le Comité compte, par ailleurs, que les ressources approuvées seront utilisées uniquement aux fins prévues et dans le plein respect de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.

Division de l'appui administratif

62. Il est proposé de créer quatre postes au Bureau du Directeur. Deux postes seraient destinés à renforcer le Groupe de coordination des audits (un poste P-5 de spécialiste hors classe de l'examen des opérations et un poste d'agent des services généraux (autres classes) chargé de l'assistance administrative) (A/60/727, par. 143 à 147). **Le Comité consultatif recommande qu'à ce stade ces postes ne soient pas approuvés, étant donné que les dispositifs de gouvernance et de contrôle sont en cours d'évaluation, une évaluation qui doit être terminée en mai 2006.**

63. Afin de renforcer la fonction de gestion des achats dans le Département des opérations de maintien de la paix, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la gestion des achats (P-5) et un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-4). Le Comité consultatif note que cette proposition tient compte des responsabilités créées par la délégation de pouvoir. Les fonctions correspondant à ces deux postes sont décrites dans les paragraphes 150 et 151 du rapport du Secrétaire général (A/60/727). **Compte tenu des observations formulées au paragraphe 37 ci-dessus et en attendant de pouvoir examiner le rapport qu'il a demandé au paragraphe 7 du document A/60/735, le Comité consultatif recommande de ne pas statuer à ce stade sur ces propositions. Toutefois, il recommande également que, dans le cas où l'Assemblée générale n'aurait pu prendre de décision sur ce point avant le 30 juin 2006, la moitié des besoins prévus soient financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), sans préjuger de la décision concernant la classe des postes.**

64. Il est proposé de créer une Section du personnel de direction au Service de la gestion du personnel pour faciliter la gestion des postes de direction (classes D-1 et plus) dans les missions, le recrutement et la recherche ciblée de candidats à ces postes. Cette initiative est décrite dans l'Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/60/696, par. 85 à 92) et dans le projet de budget du compte d'appui (A/60/727, par. 152 à 153). La Section du personnel de direction comprendrait quatre postes : le chef de la Section (P-5), un poste de spécialiste des ressources humaines (P-4) et deux postes d'assistant chargés des ressources humaines [agents des services généraux (1^{re} classe et autres classes)]. Comme indiqué plus haut au paragraphe 59, le poste P-5 de chef de la Section serait redéployé depuis le Bureau du Sous-Secrétaire général. Le poste P-4 et le poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) seraient pourvus au moyen de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et l'autre poste d'agent des services généraux (autres classes) serait prélevé ailleurs dans le Service (voir aussi par. 74 ci-après). Le Comité note que l'initiative serait évaluée à l'issue de la première année. **Le Comité consultatif recommande que la proposition soit approuvée.**

65. Il est proposé de créer cinq postes supplémentaires à la Section de l'administration et des voyages pour faire face à l'augmentation de la charge de travail liée aux voyages du personnel civil, des membres de la police civile et des observateurs militaires: deux postes P-3 de spécialiste des ressources humaines et trois postes d'agent des services généraux (autres classes), à savoir deux postes

d'assistant aux ressources humaines et un poste de commis d'administration (A/60/727, par. 154 à 156). **Compte tenu du nombre de postes déjà financés au moyen du compte d'appui parmi le personnel de la Section (9 administrateurs et 35 agents des services généraux), le Comité consultatif recommande que soient approuvés un poste P-3 (sur les deux demandés), un poste d'agent des services généraux (autres classes) (sur les deux demandés) pour la fonction d'assistant, et un poste d'agent des services généraux (autres classes) pour la fonction de commis d'administration.**

66. Deux postes supplémentaires sont proposés pour le Service de gestion et d'appui financiers afin de renforcer la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement : un poste de fonctionnaire chargé des réclamations (P-3) et un poste d'assistant chargé des réclamations [agent des services généraux (autres classes)] (A/60/727, par. 157 à 160). Le Comité consultatif rappelle qu'un poste P-3 avait été inscrit à cette fin au budget de l'exercice 2005/06 et note que le retard pris a été comblé. **Le Comité consultatif recommande que les deux postes demandés ne soient pas approuvés.**

Division du soutien logistique

67. Comme indiqué au paragraphe 161 du projet de budget du compte d'appui (A/69/727), la Division du soutien logistique comprend actuellement trois services : le Service du soutien aux opérations, le Service des communications et des technologies de l'information et le Service du soutien spécialisé. Le Département des opérations de maintien de la paix propose d'en créer un quatrième, le Service des transports et des mouvements, pour mieux gérer et contrôler la Section du transport aérien, la Section du transport de surface et le Groupe du contrôle des mouvements. Il est proposé de créer un poste de chef de la Section, de la classe D-1, qui superviserait les activités des 26 administrateurs et 11 agents des services généraux actuels et celles des titulaires des cinq postes d'administrateur supplémentaires qui sont demandés (voir par. 68 et 69 ci-après). **Le Comité consultatif recommande que le poste D-1 de chef du Service des transports et des mouvements soit créé par reclassement d'un poste P-5 existant.**

68. Il est proposé de créer, dans le Service des transports et des mouvements, deux postes P-4 de spécialiste du transport aérien et de la gestion de la flotte, à l'appui des opérations aériennes de la MINUS et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), compte tenu de la taille de la flotte aérienne des deux missions ainsi que du volume et de la complexité des tâches (A/60/727, par. 169 à 172). **Le Comité consultatif recommande que soit approuvé l'un des deux postes P-4 de spécialiste du transport aérien.** Deux postes de spécialistes du transport aérien (P-4 et P-3) sont également demandés pour le Groupe des projets, de la planification et de la formation (opérations aériennes) (A/60/727, par. 173 à 175). Le titulaire du poste P-4 serait chargé de gérer, de superviser et d'exécuter le programme de travail du Groupe et d'assurer l'application des directives de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Le titulaire du poste P-3 élaborerait et réviserait le manuel relatif aux services de transport et les instructions permanentes du Siège et organiserait des activités de formation. **Le Comité consultatif recommande que soit approuvé le poste P-4 proposé pour le Groupe des projets, de la planification et de la formation (opérations aériennes). Il recommande que le poste P-3, en revanche, ne soit pas**

approuvé et que les fonctions correspondantes soient assurées par le personnel en place.

69. Un poste P-3 de responsable de la sécurité du transport de surface est également demandé pour gérer l'ensemble du parc automobile et du matériel connexe du Département, le contrôler et établir la politique concernant toutes les questions de sécurité (A/60/727, par. 176 et 177). **Compte tenu de l'importance de la sûreté et de la sécurité du personnel en poste sur le terrain, le Comité consultatif recommande que la création de ce poste soit approuvée.**

70. Un poste P-3 d'ingénieur écologique est demandé pour la Section du génie de la Division du soutien logistique. Le titulaire de ce poste aurait pour tâche d'exécuter et de suivre les programmes de protection de l'environnement sur le terrain (A/60/727, par. 178 et 182). Le Comité consultatif rappelle que ce poste avait été demandé dans le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2005/06. Dans sa résolution 59/301, l'Assemblée générale a décidé d'affecter des crédits au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et demandé de nouveau des justifications au Secrétaire général sous forme d'un complément d'information sur les raisons pour lesquelles des moyens d'appui sont nécessaires au Siège et sur les modalités de coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. **Le Comité consultatif recommande l'approbation de ce poste au vu des renseignements fournis aux paragraphes 178 à 182 du budget du compte d'appui et de la recommandation qu'il a déjà formulée sur la question (A/59/784, par. 68).**

71. Trois postes supplémentaires (1 P-4 et 2 P-3) sont demandés pour le Service des communications et des technologies de l'information. Le poste P-4 de fonctionnaire chargé des communications spécialisé en radiodiffusion permettrait au Département de déployer des moyens de diffusion dans les opérations sur le terrain et de les faire fonctionner. Le Département ne dispose pas à ce jour d'une capacité à cette fin, sinon sous forme d'arrangements temporaires et ponctuels (A/60/727, par. 183 à 185). Un poste P-3 de coordonnateur des visioconférences est demandé pour faire face au développement de ce type de communication. Le titulaire dirigerait un groupe qu'il est proposé de créer (A/60/727, par. 186 à 188). Un poste P-3 de Coordonnateur des mesures de sécurité des technologies de l'information est également demandé. Le titulaire de ce poste coordonnerait et contrôlerait la sécurité de l'infrastructure informatique et des communications du Département des opérations de maintien de la paix (A/60/727, par. 189 et 190). **Le Comité consultatif recommande que ces trois postes ne soient pas approuvés. Il estime que les moyens nécessaires pour assurer ces fonctions doivent pouvoir être trouvés parmi ceux déjà disponibles.**

Objets de dépenses autres que les postes

72. La somme demandée pour couvrir les frais de voyage, soit 2 108 800 dollars, est supérieure de 1 580 400 dollars à celle approuvée pour 2005/06. Les besoins sont récapitulés aux paragraphes 215 à 225 du rapport sur le budget (A/60/727). Le Comité consultatif constate que l'augmentation est entièrement due à l'imputation au compte d'appui des frais de voyage dans les missions imputés jusque-là aux budgets de ces dernières (voir par. 33 et 34 ci-dessus). **Le Comité reconnaît que la variation est due au changement d'imputation budgétaire, mais recommande néanmoins d'utiliser au mieux les crédits demandés, en tirant parti des moyens**

informatiques et télématiques et en planifiant les voyages de manière à regrouper chaque fois que possible les visites à des missions se trouvant dans la même région.

73. Un montant de 1 206 000 dollars (soit 985 000 dollars de plus que le montant approuvé pour 2005/06) est demandé pour engager des consultants qui seront chargés, entre autres choses, d'une série d'examens et d'évaluations. Les besoins sont décrits en détail aux paragraphes 201 à 214 du rapport du Secrétaire général (A/60/727). **Le Comité consultatif n'a cessé de mettre en garde contre la tendance à recourir de plus en plus souvent à des consultants, particulièrement injustifiée lorsque les compétences nécessaires existent à l'intérieur du Secrétariat. Il attend donc avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la question demandé par l'Assemblée générale à la section XI de sa résolution 59/266. Il estime que le personnel du Bureau de l'appui aux missions est capable d'exécuter nombre des tâches prévues. En conséquence, il recommande de réduire de 985 000 dollars le montant demandé au titre des consultants.**

74. Un montant de 1 525 900 dollars (supérieur de 726 000 dollars à celui approuvé pour 2005/06) est demandé pour engager du personnel temporaire autre que pour les réunions. La Section du recrutement et des affectations voudrait engager à titre temporaire deux administrateurs de la classe P-2 et deux de la classe P-3 (soit 2 P-2 supplémentaires) qui lui permettraient d'éviter de longs délais de recrutement aux postes vacants dans les missions et de s'acquitter en temps utile des tâches administratives associées aux procédures de recrutement et d'affectation (576 000 dollars) (A/60/727, par. 192 et 193). Deux postes [1 P-4 et 1 agent des services généraux (autres classes)] sont demandés, à titre temporaire également, pour la Section du personnel de direction dont il est question au paragraphe 64 ci-dessus (319 200 dollars) (A/60/727, par. 194 et 195). Le Service de gestion financière demande également du personnel temporaire autre que pour les réunions : un agent des services généraux (autres classes) pendant neuf mois pour appuyer le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents qui se réunira en février/mars 2008 (69 100 dollars), un administrateur de la classe P-3 pendant 12 mois pour la conception d'un modèle uniformisé de budgétisation par centres de coût (160 600 dollars), un analyste commercial de la classe P-4 pendant neuf mois qui évaluera les besoins d'informatisation des processus manuels relatifs au matériel appartenant aux contingents dans les missions et au Siège (148 300 dollars), enfin un administrateur de la classe P-3 et un agent des services généraux (autres classes) pendant 12 mois pour renforcer la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement (252 700 dollars) (A/60/727, par. 196 à 200 et par. 66 ci-dessus). Comme indiqué au paragraphe 66 ci-dessus, le retard accumulé par cette dernière a été résorbé grâce au poste supplémentaire approuvé pour l'exercice 2005/06. **En conséquence, le Comité consultatif recommande de réduire de 252 700 dollars le montant demandé au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions.**

4. Division militaire

75. Le nombre de postes imputés au compte d'appui serait ramené de 80 à 60 (46 postes d'administrateur et 14 postes d'agent des services généraux) en raison du transfert de 20 postes [1 P-5, 9 P-4, 6 P-3 et 4 agents des services généraux (autres classes)] du Service de la formation et de l'évaluation au Service intégré de formation dont la création est proposée (voir par. 44 ci-dessus). C'est pourquoi le

projet de budget pour 2006/07 prévoit une diminution de 2 589 200 dollars des dépenses de personnel et de 1 466 000 dollars des autres dépenses.

5. Division de la police

Postes

76. Il est prévu d'ajouter au tableau d'effectifs de la Division de la police 27 postes imputés au compte d'appui [1 D-1, 2 P-5, 14 P-4, 8 P-3 et 2 agents des services généraux (autres classes)] en liaison avec la création d'une force de police permanente. Le Comité consultatif rappelle que la création de cette force a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/1. Il prend note des renseignements communiqués à ce sujet dans l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix (A/60/696, par. 93 à 97).

77. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de financer la mise en place initiale de la force au moyen du budget du compte d'appui pour 2006/07 et de retenir New York comme base dans un premier temps afin de garantir une intégration et un transfert de connaissances optimaux entre la force et le Siège. Le Département des opérations de maintien de la paix a l'intention de procéder à une évaluation au terme des 12 premiers mois de fonctionnement de la force et de revoir le montant des crédits nécessaires en fonction du lieu d'affectation qui sera finalement retenu (plusieurs options sont envisagées). **Le Comité estime que l'Administration devrait utiliser la force de police permanente selon que de besoin.**

78. Le montant de 8 024 100 dollars demandé pour 2006/07 représente une augmentation de 2 981 200 dollars des dépenses de personnel et de 1 063 200 dollars des dépenses autres due en majeure partie à la création de 27 postes.

6. Département des opérations de maintien de la paix : dépenses centralisées

79. Le montant total demandé par le Département des opérations de maintien de la paix au titre de l'informatique s'élève à 9 547 300 dollars, soit une augmentation de 4 754 800 dollars, ou 99,2 %, par rapport au montant approuvé pour 2005/06. Le Comité consultatif note qu'il comprend les frais d'entretien du matériel estimés aux coûts standards (783 600 dollars), les achats de matériel (1 401 000 dollars), l'achat de logiciels et de licences d'exploitation (2 396 700 dollars, dont 1 750 000 dollars pour l'acquisition d'un système de gestion des rations alimentaires), et le coût des services contractuels (4 966 000 dollars). Ces derniers sont récapitulés au paragraphe 262 du rapport sur le budget (A/60/727). Le Comité constate que le montant prévu à ce titre comprend 1 256 000 dollars pour les services de gestion et d'appui du système Galaxy. On lui a expliqué que le coût de ces services, imputé antérieurement sur les budgets des missions, serait dorénavant inclus dans le budget du compte d'appui (voir par. 30 ci-dessus et annexe II ci-après). Il est probable que ce système ne sera pas remplacé par un système pleinement intégré avant janvier 2009, ce qui suppose de pouvoir continuer à l'utiliser jusque-là pour le recrutement et les activités connexes de gestion des ressources humaines.

80. Le montant demandé comprend également 525 000 dollars pour la gestion et le bon fonctionnement du dispositif devant assurer la reprise des opérations après un sinistre et la continuité des activités du Département des opérations de maintien de la paix [A/60/727, par. 262 d)]. Le Comité consultatif prend note des

renseignements fournis à ce sujet dans l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix (A/60/696, par. 124 à 126). Il constate par ailleurs qu'un montant de 360 000 dollars est demandé au titre des services contractuels pour la mise au point d'un système de gestion des rations. Comme indiqué à l'annexe V du document A/60/727, on estime à 2 110 000 dollars (y compris le coût des consultants, des logiciels et des licences) le coût total de ce système, qui permettra d'automatiser la gestion et le suivi des rations, pour lesquelles l'Organisation dépense plus de 106 millions de dollars par an.

B. Département de la gestion

1. Bureau du Secrétaire général adjoint

Postes

81. Il est proposé d'ajouter quatre postes au tableau d'effectifs du Bureau du Secrétaire général adjoint :

a) Un poste P-3 pour un administrateur qui serait affecté au secrétariat de la Cinquième Commission;

b) Trois postes pour le Comité des marchés du Siège [1 D-1, 1 P-4, 1 agent des services généraux (autres classes)].

82. Un poste P-3 est demandé pour le secrétariat de la Cinquième Commission (A/60/727, par. 263 à 266). Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 59/301, de confier à du personnel temporaire (autres que pour les réunions) les fonctions qui seraient attachées à ce poste. **Le Comité recommande de reconduire en 2006/07 le crédit affecté à l'engagement de personnel temporaire pour l'exercice de ces fonctions. Néanmoins, il faudrait ultérieurement faire le point de la situation pour déterminer si les effectifs sont suffisants eu égard au volume de travail.**

83. En raison de l'augmentation de la valeur et de la complexité des marchés passés pour les missions de maintien de la paix et du volume de travail correspondant, il est proposé de renforcer le Comité des marchés du Siège en créant un poste D-1 pour le Président du Comité, un poste P-4 pour le Secrétaire et un poste d'agent des services généraux (autres classes) (A/60/727, par. 267 à 271). Le Comité consultatif note que cette proposition s'inscrit dans le cadre de la réforme des activités de l'Organisation relatives à la passation des marchés, de la mise en œuvre des recommandations du Bureau des services de contrôle interne (voir A/58/294) et de la décision de rattacher le secrétariat du Comité des marchés du Siège au Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion. **Compte tenu des observations formulées au paragraphe 37 ci-dessus et en attendant de pouvoir examiner le rapport qu'il a demandé au paragraphe 7 du document A/60/735, le Comité recommande de ne pas statuer à ce stade sur cette proposition. Toutefois, il recommande également que dans le cas où l'Assemblée générale n'aurait pu prendre de décision sur ce point avant le 30 juin 2006, la moitié des besoins prévus soient financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), sans préjuger de la décision concernant la classe des postes.**

2. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Postes

84. Il est proposé d'ajouter 17 postes au tableau d'effectifs du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité :

- a) Un poste (P-4) au Bureau du Contrôleur;
- b) Deux postes (1 P-4 et 1 P-3) à la Division du financement des opérations de maintien de la paix;
- c) Dix postes [1 P-4, 2 P-3 et 7 agents des services généraux (autres classes)] à la Section des comptes des opérations de maintien de la paix;
- d) Quatre postes [1 P-4, 1 P-2 et 2 agents des services généraux (autres classes)] à la Trésorerie.

85. Un poste de fonctionnaire des finances de la classe P-4 est demandé pour aider le Bureau à renforcer les contrôles financiers et à s'assurer que les politiques, le règlement et les règles régissant la gestion financière répondent aux besoins actuels de l'Organisation, plus particulièrement en ce qui a trait à l'administration générale des opérations de maintien de la paix (A/60/727, par. 274 à 277). **Le Comité consultatif recommande d'approuver ce poste. L'exercice des fonctions qui y sont attachées peut contribuer à faire adopter de saines pratiques financières dans l'ensemble de l'Organisation.**

86. Deux postes de fonctionnaire du budget, l'un de la classe P-4, l'autre de la classe P-3, sont demandés pour renforcer les services d'appui de la Division du financement des opérations de maintien de la paix, où leurs titulaires seront plus particulièrement chargés d'aider la MINUS et la MONUC, respectivement (A/60/727, par. 278 à 284). Le Comité consultatif observe à ce propos que la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) est terminée et que la MINUSIL est en cours de liquidation. Comme la MINUK et l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) ont également commencé à réduire leurs activités, il devrait être possible de renforcer par redéploiement le soutien apporté aux deux premières missions. **Le Comité recommande de ne pas approuver le poste P-4. En revanche, il recommande d'approuver la création d'un poste P-3 pour un fonctionnaire du budget et d'en financer un second (P-3 également) au titre du personnel temporaire.**

87. Il est proposé de créer 10 postes à la Division de la comptabilité :

- a) Deux postes de fonctionnaire des finances de la classe P-3 et un poste d'aide-comptable de la catégorie des services généraux (autres classes) à la Section des comptes des opérations de maintien de la paix pour permettre à celle-ci de faire face à l'augmentation de la charge de travail et du volume des transactions (A/60/727, par. 285 à 290). Le Comité consultatif rappelle que trois postes supplémentaires, (l'un de la classe P-3 et les deux autres de la catégorie des services généraux) ont été approuvés dans le budget de l'exercice 2005/06;
- b) Un poste de fonctionnaire des finances de la classe P-4 dont le titulaire serait chargé de l'appui aux politiques de formation, notamment de l'élaboration d'une stratégie de formation prévoyant, entre autres choses, des échanges de personnel et des interventions sur le terrain (A/60/727, par. 293 à 295);

c) Un poste de fonctionnaire des finances de la classe P-3 dont le titulaire serait chargé de fonctions relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide (comptabilité, analyse et coordination) (A/60/727, par. 291 et 292);

d) Un poste d'agent des services généraux (autres classes) à la Section des états de paie, qui doit faire face à l'augmentation du volume de travail relatif à la paie du personnel des opérations de maintien de la paix (A/60/727, par. 296 et 297);

e) Un poste d'agent des services généraux (autres classes) pour aider le Service des assurances et des décaissements à administrer les polices d'assurance couvrant les véhicules, les opérations aériennes, les voyages par avion et les transferts de fonds (A/60/727, par. 300);

f) Quatre postes d'aide-comptable de la catégorie des services généraux (autres classes), créés par affectation à leur financement des crédits alloués pendant les cinq dernières années au recrutement de personnel temporaire chargé de traiter les paiements des sommes dues aux États Membres, au personnel et aux fournisseurs et de régler les dossiers ayant pris du retard (A/60/727, par. 308).

88. Quatre postes supplémentaires sont demandés pour la Trésorerie :

a) Un poste de fonctionnaire chargé des placements de la classe P-4, les raisons invoquées étant le volume des fonds gérés et la nécessité de diversifier les placements. Le Comité consultatif note que les trois postes existants sont imputés l'un sur le budget ordinaire, le second sur le compte d'appui et le troisième sur les fonds extrabudgétaires, mais que cette dernière source de financement ne sera plus disponible après 2006 (A/60/727, par. 302 à 305);

b) Un poste d'informaticien de la classe P-2 à la Trésorerie qui a besoin d'un second spécialiste de l'informatique, ses activités étant fortement automatisées (A/60/727, par. 306 et 307);

c) Deux postes de préposé à la trésorerie de la catégorie des services généraux (autres classes) auxquels seront attachées des fonctions de contrôle des placements (A/60/727, par. 308). Le Comité consultatif rappelle que le crédit inscrit au budget du compte d'appui pour 2005/06 au titre du personnel temporaire sert actuellement à financer l'un de ces postes.

89. Le Comité consultatif note que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a entrepris une étude de gestion globale (A/60/727, par. 7 et annexe IV.B). **En attendant la conclusion de cette étude, le Comité estime préférable de ne pas recommander d'approuver les postes demandés pour la Division de la comptabilité et la Trésorerie. Il recommande néanmoins de reconduire le crédit inscrit au budget du compte d'appui pour 2005/06 afin de financer, au titre du personnel temporaire, quatre postes d'aide-comptable dont les titulaires assureront le paiement des sommes dues aux États Membres, au personnel et aux fournisseurs et aideront la Division de la comptabilité à résorber le retard accumulé, ainsi qu'un poste de préposé à la Trésorerie.**

Objets de dépenses autres que les postes

90. La majeure partie du crédit de 620 200 dollars demandé au titre du personnel temporaire est liée aux préparatifs de l'entrée en vigueur des Normes comptables internationales du secteur public dans les opérations de maintien de la paix (358 500 dollars) (A/60/727, par. 311 et 312 et par. 91 ci-après), le reste étant

destiné à renforcer les effectifs chargés de la mise au point, à la Division du financement des opérations de maintien de la paix, d'une nouvelle méthode de calcul des sommes à rembourser aux pays qui ont fourni des contingents ou des unités de police (63 800 dollars) (A/60/727, par. 313) et de l'installation du logiciel budgétaire intégré (197 900 dollars) (A/60/727, par. 314 et par. 91 ci-après).

91. Un crédit de 1 964 000 dollars est demandé pour engager des consultants en 2006/07. Un montant de 324 000 dollars est prévu pour planifier et préparer l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public dans les opérations de maintien de la paix. Mais l'essentiel du crédit demandé est lié à la mise au point et à l'installation du logiciel budgétaire intégré (1 500 000 dollars) (A/60/727, par. 320). Le Comité consultatif rappelle que ce projet devait initialement être mené à bien en 2005/06 (voir A/59/783, par. 131). On lui a précisé que le projet avait été retardé à l'issue de négociations avec le fournisseur initialement sélectionné et que le marché avait été annulé en janvier 2006. Les crédits nécessaires sont donc reportés sur 2006/07 et les économies réalisées en 2005/06 seront indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget de cet exercice. Le cahier des charges sera de nouveau distribué aux fournisseurs potentiels. Le Comité note à l'annexe V du document budgétaire (A/60/727) que le montant total à prévoir en 2006/07 pour la réalisation de ce projet est estimé à 2 223 900 dollars, y compris non seulement le coût des consultants, mais celui du personnel temporaire (197 900 dollars), les dépenses informatiques (476 000 dollars) et les frais de voyage à Brindisi ou dans un autre lieu des fonctionnaires qui dispenseront une formation de groupe au personnel des missions (50 000 dollars). Le Comité note que le logiciel budgétaire intégré devrait entraîner des économies aussi bien au titre des postes que des autres objets de dépenses.

92. Les frais de voyage (443 900 dollars, soit 242 900 dollars de plus que le montant approuvé pour 2005/06) représentent principalement le coût des déplacements des fonctionnaires qui formeront le personnel des missions à l'utilisation du mécanisme de contrôle des fonds et du logiciel budgétaire intégré.

3. Bureau de la gestion des ressources humaines

Postes

93. Il est proposé de créer un poste d'agent des services généraux (autres classes) pour aider la Division des services médicaux à traiter la totalité des dossiers en provenance des opérations de maintien de la paix et du Département des opérations de maintien de la paix au Siège (A/60/727, par. 334 et 335). **Étant donné que le compte d'appui finance déjà cinq postes d'agent des services généraux (autres classes), le Comité consultatif recommande de ne pas approuver ce poste supplémentaire.**

94. Deux postes sont demandés pour renforcer la Division des services opérationnels [1 P-4 et 1 agent des services généraux (autres classes)]. Le titulaire du poste P-4 serait chargé des fonctions découlant de la circulaire du Secrétaire général sur la désignation des fonctionnaires appelés à exercer des fonctions substantielles de gestion des ressources financières, humaines et matérielles (ST/SGB/2005/7), qui ne sont pas déléguées au Service de la gestion du personnel du Département des opérations de maintien de la paix, notamment de tâches liées à la procédure de désignation des fonctionnaires et à l'approbation des propositions concernant la promotion du personnel des missions à des postes plus élevés

(A/60/727, par. 336 à 347). Le titulaire du poste d'agent des services généraux (autres classes) serait chargé de tâches liées à la procédure de promotion du personnel des missions à des postes plus élevés et au recrutement des consultants et du personnel engagé à court terme pour des projets relatifs au maintien de la paix (A/60/727, par. 348). **Le Comité consultatif ne voit aucune raison pressante d'approuver ces deux postes.**

Objets de dépenses autres que les postes

95. Le montant demandé pour financer les objets de dépenses autres que les postes s'élève à 1 002 700 dollars, soit une diminution de 176 600 dollars par rapport au crédit approuvé pour 2005/06. Celle-ci se décompose en une réduction des besoins au titre des consultants (248 300 dollars), en partie compensée par des augmentations au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (40 400 dollars), des voyages (22 300 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (9 000 dollars). Le montant de 519 100 dollars demandé pour recruter du personnel temporaire permettra de maintenir un poste de juriste de la classe P-4 au Groupe du droit administratif, qui s'occupe des cas d'exploitation et de violence sexuelles signalés par les missions de maintien de la paix, ainsi qu'un poste de juriste de la classe P-3 au Groupe de l'appui aux politiques, qui doit répondre aux demandes de conseils concernant la politique à suivre en cas de conduite répréhensible. Des fonds sont également demandés pour financer six mois de travail d'un administrateur de la classe P-3 qui participerait à l'élaboration de politiques visant à prévenir le harcèlement et la discrimination et à mieux faire connaître le système d'administration de la justice. **Le Comité consultatif estime que cet appui peut être fourni par le personnel déjà en place, en coordination avec le Bureau de la déontologie. Il convient donc de réduire de 80 350 dollars le montant demandé.**

96. Le montant de 121 700 dollars demandé pour engager des consultants est inférieur de 248 300 dollars à celui approuvé pour 2005/06, la diminution s'expliquant par une réduction des besoins de formation.

4. Bureau des services centraux d'appui

Postes

97. Il est proposé de créer 14 postes au Bureau des services centraux d'appui :

- a) Onze postes au Service des achats [1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 agent des services généraux (1^{re} classe) et 2 agents des services généraux (autres classes)];
- b) Un poste d'archiviste de la classe P-2 à la Section des archives et des dossiers;
- c) Deux postes d'administrateur de la classe P-3 à la Division de l'informatique.

98. Le Comité consultatif note qu'il est prévu de créer, dans le cadre de la réforme des procédures d'achat, une unité intitulée Section de la planification, du suivi et du contrôle qui sera spécialement chargée d'instaurer des mécanismes de contrôle interne au Siège et dans les missions, d'assurer leur mise en œuvre et d'en surveiller le fonctionnement (A/60/727, par. 368). Trois nouveaux postes sont demandés pour

cette section : 1 P-5 (chef de section), 1 P-4 (responsable du suivi) et 1 agent des services généraux (1^{re} classe).

99. Trois postes de fonctionnaire des achats de la classe P-3 sont demandés pour renforcer l'Équipe chargée des approvisionnements sur le terrain, qui dispose actuellement de cinq postes imputés au compte d'appui [1 P-4, 1 P-2 et 3 agents des services généraux (autres classes)], dont les titulaires sont spécialisés dans les achats de rations alimentaires et de carburants (A/60/727, par. 376). Il est également proposé d'affecter un poste supplémentaire de la classe P-4 à l'Équipe d'appui Génie, qui compte actuellement deux fonctionnaires chargés des achats de la classe P-3 dont les postes sont financés au moyen du compte d'appui (A/60/727, par. 377 et 378).

100. Il est proposé de renforcer la Section de la logistique et des transports en y affectant deux fonctionnaires chargés des achats, l'un de la classe P-4, l'autre de la classe P-3, et un agent des services généraux, pour qu'elle puisse consacrer davantage de moyens aux marchés de services de transport et lancer de nouvelles initiatives (A/60/727, par. 379 à 382). Il est aussi prévu de renforcer la Section des services d'appui en créant un poste supplémentaire de fonctionnaire des achats de la classe P-3 pour étoffer les effectifs chargés de l'analyse des profils des fournisseurs, et un poste d'assistant aux achats de la catégorie des services généraux (autres classes) qui serait affecté à l'unité chargée de l'enregistrement des fournisseurs (A/60/727, par. 383 et 384).

101. Compte tenu des observations formulées au paragraphe 37 ci-dessus et en attendant de pouvoir examiner le rapport qu'il a demandé au paragraphe 7 du document A/60/735, le Comité consultatif recommande de ne pas statuer à ce stade sur les propositions visées aux paragraphes 98 et 100 ci-dessus. Toutefois, il recommande également que dans le cas où l'Assemblée générale n'aurait pu prendre de décision sur ce point avant le 30 juin 2006, la moitié des besoins prévus soient financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), sans préjuger de la décision concernant la classe des postes.

102. Il est proposé de créer un poste d'archiviste à la Section des archives et des dossiers (A/60/727, par. 385 à 389). Le Comité consultatif note que les fonctions qui y seraient attachées sont financées depuis juin 2004 grâce au crédit ouvert au titre du personnel temporaire, bien qu'elles aient un caractère permanent. **Il recommande d'approuver ce poste.**

103. Deux postes de la classe P-3 sont demandés pour la Division de l'informatique : l'un pour un spécialiste des réseaux informatiques, l'exploitation du réseau de l'Organisation étant de plus en plus complexe, l'autre pour un spécialiste des réseaux de communication sécurisés, qui participerait au projet de restructuration du réseau d'équipements de cryptage et de remplacement des logiciels (A/60/727, par. 390 à 394). **Le Comité consultatif a décidé d'attendre pour se prononcer sur la création de ces deux postes d'avoir pu examiner le rapport que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale en mai 2006 à la suite de la demande qu'il a formulée au paragraphe 7 du document A/60/735.**

Objets de dépenses autres que les postes

104. La Division de l'informatique a lancé deux projets pilotes, l'un au Département des opérations de maintien de la paix, l'autre dans une mission. Le projet de mise en place d'une application de gestion de la relation client est l'un des éléments du programme global qui doit être exécuté au Siège pour appuyer, automatiser et rationaliser les procédures existantes. Le projet relatif à la gestion des contenus consiste à mettre en service un logiciel qui permettra de normaliser et de faciliter la création, le stockage et la gestion de données structurées et non structurées. Le Comité consultatif rappelle que le financement de ces deux projets pilotes était prévu dans le budget du compte d'appui pour l'exercice 2005/06. Il avait fourni des renseignements à ce sujet aux paragraphes 125 à 129 de son rapport (A/59/784) et recommandé de les approuver². L'Assemblée générale n'a pas accordé les crédits demandés, à l'exception de ceux destinés à financer les activités de la Section des archives et des dossiers relatives à la gestion des contenus (résolution 59/301 de l'Assemblée générale, par. 16).

105. Le montant total demandé par la Division de l'informatique pour financer le projet d'informatisation de la gestion de la relation client s'élève à 686 300 dollars, soit 413 300 dollars pour engager du personnel temporaire (A/60/727, par. 400), 175 000 dollars pour s'assurer le concours de consultants spécialisés dans la conception et l'intégration de systèmes (A/60/727, par. 410) et 98 000 dollars pour acheter les licences d'utilisation des logiciels et couvrir les frais d'entretien (A/60/727, par. 437). Le montant total prévu pour le projet d'informatisation de la gestion des contenus s'élève à 971 300 dollars, soit 413 300 dollars pour engager du personnel temporaire (A/60/727, par. 401), 270 000 dollars pour s'assurer le concours de consultants (A/60/727, par. 410) et 288 000 dollars pour acheter les licences d'utilisation des logiciels et couvrir les frais d'entretien (A/60/727, par. 437). **Le Comité consultatif demande à nouveau qu'à l'achèvement du projet pilote, on élabore une proposition d'ensemble indiquant clairement toutes les dépenses prévues, qu'elles soient imputables sur le budget de maintien de la paix ou sur le budget ordinaire, ainsi que les activités envisagées, le calendrier de réalisation fixé et les gains d'efficacité escomptés.**

106. Le montant de 2 795 400 dollars demandé pour engager du personnel temporaire en 2006/07 est supérieur de 2 426 000 dollars à celui prévu pour 2005/06. Outre les besoins relatifs aux projets pilotes mentionnés plus haut, il servirait à financer les trois postes d'agent des services généraux (autres classes) approuvés antérieurement pour améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations de transit (276 200 dollars). Le Comité note que les économies dues à cette initiative et les améliorations apportées aux procédures seront présentées dans le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2007/08 (A/60/727, par. 404).

107. Un crédit de 803 000 dollars est également demandé pour engager du personnel temporaire au Centre de données du Département des opérations de maintien de la paix à New York, dont la Division de l'informatique assume la responsabilité depuis le 1^{er} janvier 2005 (voir par. 18 ci-dessus). En raison du doublement du volume du réseau de stockage et de l'augmentation du nombre de demandes d'assistance, on estime qu'il faudra financer l'équivalent de cinq postes

² Voir également *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 7* et rectificatif (A/60/7 et Corr.1), chap. II, par. VIII.45 et 46).

de la classe P-3 contre trois actuellement, d'où une augmentation de 138 100 dollars (A/60/727, par. 397 et 398).

108. Le Comité note qu'un montant de 430 400 dollars est demandé pour engager à titre temporaire deux administrateurs (1 P-5 et 1 P-4) qui aideront l'équipe chargée de la réforme des procédures d'achat à appliquer les recommandations de la société-conseil Deloitte and Touche (A/60/727, par. 403). On a précisé au Comité que la mission confiée à cette équipe devrait durer 18 mois. **Conformément à la recommandation qu'il a faite au paragraphe 37 ci-dessus, le Comité attendra pour se prononcer sur les crédits demandés au titre de l'équipe d'avoir examiné le rapport qui doit être présenté en mai 2006. Toutefois, au cas où l'Assemblée générale n'aurait pu prendre de décision sur ce point avant le 30 juin 2006, il recommande que la moitié des besoins prévus soient financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), sans préjuger de la décision concernant la classe des postes.**

109. Le montant de 674 000 dollars demandé au titre des consultants représente une augmentation de 313 800 dollars par rapport à l'exercice 2005/06, laquelle est liée à l'exécution des projets pilotes d'informatisation de la gestion de la relation client et de la gestion des contenus mentionnés aux paragraphes 104 et 105 ci-dessus (voir également A/60/727, par. 405 et 410).

5. Département de la gestion : dépenses centralisées

110. Le montant de 12 737 500 dollars demandé au titre des installations et des infrastructures est destiné à couvrir le coût des locaux occupés par les titulaires des postes imputés au compte d'appui, à l'exception des postes d'auditeur résident, pour lesquelles les missions concernées continueront de fournir les locaux, et des postes du Bureau des services de contrôle interne à Nairobi et à Vienne, qui seront pris en charge par ces offices. Il couvrira également la location de matériel de bureau et l'achat de fournitures pour tous les postes du Département de la gestion, ainsi que les achats de mobilier pour les nouveaux postes (A/60/727, par. 427).

111. Les dépenses informatiques du Département de la gestion sont estimées à 2 084 100 dollars, soit 796 400 dollars de plus que le montant de 1 287 700 dollars approuvé pour 2005/06. La plus grosse partie (1 627 900 dollars) représente le coût des licences et les honoraires liés aux systèmes informatiques du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et aux projets pilotes du Bureau des services centraux d'appui visés aux paragraphes 91, 104 et 105 ci-dessus. Un montant de 195 000 dollars est prévu pour les achats de matériel et un autre de 261 200 dollars pour les frais d'entretien et de réparation.

C. Bureau des services de contrôle interne

Postes

112. Il est proposé de porter de 92 en 2005/06 (66 administrateurs et 26 agents des services généraux) à 112 en 2006/07 (75 administrateurs et 37 agents des services généraux) le nombre de postes imputés au compte d'appui. Les modifications proposées consistent notamment à :

a) Créer cinq postes à la Division de l'audit interne : trois [1 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (autres classes)] à la Section de la coordination des

auditeurs résidents et deux [1 P-3 et 1 agent des services généraux (autres classes)] à la Section de l'audit au Siège;

b) Créer deux postes d'assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)] au Service administratif;

c) Porter de 42 à 55 le nombre des auditeurs résidents et assistants, ce qui représente une augmentation de 13 postes. Il est proposé de transférer cinq postes du budget de la MINUK au budget du compte d'appui, de supprimer quatre postes affectés à la MINUSIL, soit une augmentation nette de un poste, et de renforcer les effectifs en créant 12 postes. Les nouveaux postes se répartiraient comme suit : six à la MINUS, dont deux postes P-4 et deux postes P-3 pour des auditeurs résidents et deux postes d'agent des services généraux (autres classes) pour des assistants, deux à la MONUC, dont un poste P-4 pour un auditeur résident et un poste d'agent des services généraux (autres classes) pour un assistant, enfin quatre postes d'assistant, dont trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la MINUEE et un poste d'agent des services généraux (autres classes) à la MINUK, ce dernier venant remplacer un poste supprimé en 2005/06.

Objets de dépenses autres que les postes

113. Le montant de 7 600 900 dollars demandé pour financer les objets de dépenses autres que les postes en 2006/07 est supérieur de 538 300 dollars à celui approuvé pour 2005/06. Le Comité consultatif constate que la majeure partie de l'augmentation est due aux postes supplémentaires.

114. **Le Comité consultatif note que dans le cadre de l'évaluation des mécanismes de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies, il est prévu de réaliser un examen détaillé du Bureau des services de contrôle interne en tant que composante du mécanisme de contrôle, et d'étudier les solutions optimales quant à son degré d'indépendance, sa structure organisationnelle et ses moyens. Le rapport d'évaluation devrait être présenté le 31 mai 2006 au plus tard. On a précisé au Comité lors de ses consultations que la formule de répartition des auditeurs résidents serait revue dans le contexte des propositions relatives au financement du Bureau. Le Comité rappelle que dans son rapport sur le budget du compte d'appui pour 2005/06, il avait demandé une analyse du rôle, des fonctions et des besoins du programme d'investigations, notamment ceux des centres régionaux et du corps d'enquêteurs résidents (A/59/784, par. 98).** En réponse à ses questions, on lui a indiqué que sur les 92 postes imputables au compte d'appui approuvés pour 2005/06 (66 administrateurs et 26 agents des services généraux), 17 étaient vacants au 31 mars 2006 (9 administrateurs et 8 agents des services généraux).

115. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande de ne pas prendre de décision à ce stade sur les postes et autres objets de dépenses du Bureau des services de contrôle interne qui seront financés au moyen du compte d'appui en 2006/07. Lorsque l'analyse et les propositions mentionnées ci-dessus auront été examinées par l'Assemblée générale, il sera possible de faire des recommandations au sujet des besoins du Bureau qui doivent être financés par le compte d'appui.**

D. Cabinet du Secrétaire général

116. À l'heure actuelle, cinq postes du Cabinet du Secrétaire général sont imputés au compte d'appui [1 D-2, 2 P-5 et 2 agents des services généraux (autres classes)], y compris les deux postes supplémentaires approuvés pour 2005/06, soit un poste P-5 de spécialiste des affaires politiques (hors classe) créé pour permettre à l'équipe Afrique de faire face à sa charge de travail, et un poste d'assistant administratif de la catégorie des services généraux. Le Comité consultatif note que le Secrétariat justifie le maintien du poste P-5, comme le veut la résolution 59/301 de l'Assemblée générale, par la persistance d'un volume de travail considérable à l'équipe Afrique (A/60/727, par. 478 à 481). **En conséquence, il recommande de maintenir ce poste en 2006/07.**

E. Bureau des affaires juridiques

117. Le montant de 1 415 800 dollars qu'il est proposé d'inscrire au compte d'appui pour financer les dépenses du Bureau en 2006/07 est supérieur de 464 900 dollars au crédit de 950 900 dollars approuvé pour 2005/06. Il est prévu de créer quatre postes : 2 postes P-5 et 1 poste P-4 pour des juristes qui travailleraient sur des problèmes complexes relatifs à la passation des marchés et un poste d'agent des services généraux (autres classes) dont le titulaire serait chargé de travaux administratifs et de secrétariat. Le Comité consultatif note que cinq postes d'administrateur sont actuellement imputés au compte d'appui. Il est précisé dans le rapport du Secrétaire général que le renforcement des effectifs est justifié par l'augmentation de la charge de travail découlant des demandes d'appui juridique émanant des opérations de maintien de la paix, en particulier sur des points concernant la passation des marchés (A/60/727, par. 490 à 495).

118. Compte tenu des observations formulées au paragraphe 37 ci-dessus et en attendant l'examen du rapport qu'il a demandé au paragraphe 72 du document A/60/735, le Comité recommande de ne pas statuer à ce stade sur cette proposition. Toutefois, il recommande que dans le cas où l'Assemblée générale n'aurait pu prendre de décision sur ce point avant le 30 juin 2006, la moitié des besoins prévus soient financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), sans préjuger de la décision concernant la classe des postes.

F. Département de la sûreté et de la sécurité

119. Le montant de 2 407 100 dollars demandé pour 2006/07 (316 100 dollars de plus que le montant approuvé pour 2005/06) couvrirait, entre autres choses, le coût d'un poste supplémentaire de la classe P-4 pour un coordonnateur des mesures de sécurité qui viendrait épauler les effectifs du Service de soutien aux opérations de maintien de la paix, débordés par l'augmentation du nombre d'opérations, leur complexité croissante et l'alourdissement des responsabilités que cela suppose (A/60/727, par. 507 à 512). Le compte d'appui finance actuellement un poste de coordonnateur des mesures de sécurité de la classe P-5, trois postes de coordonnateur de la classe P-4, un poste de conseiller en matière de stress de la classe P-4 et deux postes d'agent des services généraux (autres classes). **Tout en reconnaissant l'utilité des fonctions attachées à ces postes, le Comité estime qu'il est possible de les assurer par redéploiement.**

V. Conclusion

120. Dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver 55 des 142 postes supplémentaires demandés, de ne pas en approuver 45 autres et de reporter la décision relative aux 42 postes restants. Parmi ces derniers, 22 seraient examinés en même temps que le rapport que le Secrétaire général doit présenter en mai 2006 (voir par. 37, 63, 83, 101, 103 et 118 ci-dessus). Les 20 autres, qui ont été demandés pour le Bureau des services de contrôle interne, seraient examinés dans les conditions indiquées aux paragraphes 114 et 115 ci-dessus.

121. Les recommandations du Comité consultatif entraînent des réductions dont le montant brut total se chiffre à 31 663 500 dollars (montant net : 28 786 100 dollars) et se répartit comme suit :

<i>Unité administrative</i>	<i>Réductions relatives aux postes (montant brut)</i>	<i>Réductions relatives à d'autres objets de dépenses (montant brut)</i>
	<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
Département des opérations de maintien de la paix	2 924 800	1 452 500
Département de la gestion	2 956 700	2 333 800
Bureau des services de contrôle interne	13 846 900	7 601 000
Bureau des affaires juridiques	391 200	44 700
Département de la sûreté et de la sécurité	99 000	12 900
Total	20 218 600	11 444 900

122. En conséquence, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver un crédit d'un montant brut de 157 857 300 dollars (montant net : 141 766 300 dollars) pour financer les postes et les autres objets de dépenses pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007. Comme indiqué aux paragraphes 37, 63, 83, 101 et 118 ci-dessus, il suggère que dans le cas où l'Assemblée ne pourrait se prononcer avant le 30 juin 2006 sur le rapport demandé à la suite de l'examen du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/60/692 et Corr.1, elle autorise le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) à hauteur de l'équivalent de la moitié des postes devant faire ultérieurement l'objet d'une décision. Il en résulterait une dépense additionnelle de 2 425 800 dollars (y compris les dépenses connexes autres que le coût des postes).

123. En ce qui concerne la proposition formulée par le Secrétaire général au paragraphe 49 a) du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/681 et Corr.1), l'Assemblée générale décidera de l'utilisation des montants en question. Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition figurant au paragraphe 49 b) dudit rapport.

124. Le Comité consultatif recommande également que l'excédent de 15 804 000 dollars constaté au 30 juin 2005 par rapport au montant autorisé du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix soit affecté au financement des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 [voir A/60/696, par. 140, 141 et 152 b)].

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/681 et Corr.1 et Add.1)
- Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/727)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 et le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/59/784)
- Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/60/19)
- Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de gestion approfondi du Département des opérations de maintien de la paix (A/60/717)
- Résolutions de l'Assemblée générale 59/296 et 59/301

Annexe I

**Compte d'appui aux opérations de maintien
de la paix : dépenses effectives de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006**

État au 31 mars 2006

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>
Postes	113 383 700	77 477 956
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	8 522 600	2 396 625
Consultants	1 767 800	1 165 300
Voyages	5 227 600	3 680 237
Installations et infrastructures	9 329 200	9 147 703
Transmissions	1 191 500	686 164
Informatique	6 168 900	2 863 539
Services médicaux	100 000	82 964
Services, fournitures et matériel divers	1 243 900	913 056
Total	146 935 200	98 413 545

Annexe II

Dépenses virées du budget des missions au budget du compte d'appui pour l'exercice 2006/07

(En dollars des États-Unis)

A. Voyages (liés à d'autres activités que la formation)

Coût des déplacements, liés à d'autres activités que la formation, effectués dans des missions au départ du Siège en 2004/05

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	64 202
Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	374 709
Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo	966 306
Opérations des Nations Unies au Burundi	347 942
Opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire	272 412
Mission des Nations Unies en Sierra Leone	111 696
Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement	22 784
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	79 959
Force intérimaire des Nations Unies au Liban	48 918
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	84 570
Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée	55 546
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	222 718
Mission intérimaire des Nations Unies au Liberia	304 022
Mission des Nations Unies au Soudan	1 433 000
Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental	171 175
Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie	51 792
Total partiel	4 611 751
Frais de voyage du Département des opérations de maintien de la paix, liés à d'autres activités que la formation, imputés au compte d'appui en 2004/05	706 172
Total pour l'exercice 2004/05	5 317 923
Frais de voyage autres que ceux liés à la formation prévus dans le budget du compte d'appui pour l'exercice 2006/07	5 313 800

B. Informatique

Montant prévu pour le système Galaxy en 2006/07 1 256 000 dollars

Le montant de 1 256 000 dollars prévu pour 2006/07 est fondé sur les dépenses effectivement encourues antérieurement pour la mise au point et la gestion de Galaxy. La gestion du système est assurée par du personnel de la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Jusque-là, les dépenses connexes étaient financées par la MINUK ou d'autres missions grâce aux crédits correspondant à des postes vacants. Les frais annexes étaient également pris en charge par la MINUK ou ces autres missions. Les frais de gestion de Galaxy ne faisaient pas l'objet d'une ligne de crédit distincte dans les budgets des missions.

Annexe III

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : activités du Service intégré de formation prévues pour l'exercice 2006/07

(En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Coût</i>
Formation organisée à l'intention d'États Membres, d'organisations régionales et de missions de maintien de la paix	3 006 170
Les activités de cette catégorie auront pour objectif de :	
A. Créer, en partenariat avec des États Membres, des pays africains et des pays émergents contributeurs, la capacité de former à bref délai du personnel pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Au nombre des activités prévues, on mentionnera un cours concernant les observateurs militaires et les forces de police des Nations Unies (module de formation standard), un séminaire à l'intention de conseillers pour les questions militaires ou de police, trois stages de formation de formateurs de pays d'Afrique et de pays émergents contributeurs (modules de formation standard et générique), un cours concernant les hauts responsables des missions (module de formation standard), des visites sur place pour valider les formations, la présentation d'exposés et un cours sur la logistique des missions des Nations Unies (module de formation standard)	1 255 300
B. Renforcer la capacité des organisations régionales de contribuer à des missions de maintien de la paix des Nations Unies et des missions de maintien de la paix régionales et de les diriger. À cette fin, le Service intégré de formation organisera un cours concernant le personnel d'état-major des forces des Nations Unies (module de formation standard) et participera à différents exercices et séminaires régionaux sur le maintien de la paix organisés par l'Union africaine, l'Union européenne et la Civil Aviation Authority ou en Asie.	261 040
C. Aider le personnel à mieux se préparer aux missions en améliorant ses compétences dans divers domaines-formation, évaluation, exercices de mission, gestion des missions, direction, code de conduite et normes de comportement. Le Service participera aux exercices de gestion des crises dans toutes les missions et organisera un cours sur les centres intégrés de formation du personnel des missions, deux ateliers sur le e-PAS s'adressant à ces centres, quatre séminaires sur l'exploitation et la violence sexuelle, deux cours de formation à l'évaluation du personnel des forces de police des Nations Unies, huit stages de formation préalable au déploiement à l'intention des nouveaux soldats de la paix (module de formation générique), un séminaire à l'intention des chefs de l'administration du personnel militaire, des stages sur l'organisation des carrières s'adressant à des administrateurs des classes P-2 et P-3, deux programmes de formation à la gestion du personnel conçus par le Bureau de la gestion des ressources humaines, deux stages de préparation à l'entrée en fonctions des hauts dirigeants, et des visites à des missions aux fins de la formation et de l'évaluation	417 050

<i>Description</i>	<i>Coût</i>
D. Actualiser, gérer et étoffer les supports de formation standard de l'ONU et les distribuer aux États Membres, aux missions, aux organisations régionales, aux organismes des Nations Unies et aux autres entités autorisées à participer aux opérations de maintien de la paix. Au nombre des activités prévues figurent des séminaires de groupes témoins sur les modules de formation standard, des stages de mise au point de tels modules, des séminaires sur la validation de la formation, la mise au point d'un module standard d'apprentissage en ligne, et la production et la distribution de supports de formation standard	1 072 780
Formation organisée à l'intention d'autres bureaux ou services du Département des opérations de maintien de la paix.	720 556
<i>Section des pratiques optimales de maintien de la paix</i> : formation de tous les coordonnateurs pour le VIH/sida dans les missions de maintien de la paix, formation des responsables des activités de désarmement, démobilisation et réinsertion dans six missions aux normes applicables à leurs activités, stages de formation et ateliers sur l'administration pénitentiaire, l'état de droit et la réforme juridique et judiciaire, atelier sur la question de la parité des sexes et atelier annuel des spécialistes des pratiques optimales et des coordonnateurs	223 400
<i>Bureau des opérations</i> : dans cinq missions de maintien de la paix, le Centre de situation organisera des stages de formation et fournira des services consultatifs en matière de sécurité portant sur les centres d'opérations civilo-militaires, les cellules d'analyse conjointe des missions et les systèmes d'information géographique	49 250
<i>Bureau de l'appui aux missions</i> : à la Division du soutien logistique, la formation portera sur les normes applicables au carburant avion et aux autres carburants et lubrifiants, l'établissement de cahiers des charges définissant les prestations à fournir, la gestion des contrats, le suivi de la fonction assurance-qualité, la gestion des rations, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la géo-informatique, les outils de traitement d'images ERDAS, le logiciel d'information géographique de l'Institut de recherche pour l'environnement (ESRI), les logiciels pour arts graphiques, l'élaboration des bases de données géospatiales, la gestion des stocks, la gestion des parcs de véhicules, la gestion des pièces de rechange, la gestion des biens, la gestion de la qualité totale, les politiques et normes aéronautiques, la gestion et la planification stratégiques des aéroports, la gestion de l'aviation civile, des secteurs spécialisés du génie, la protection de l'environnement, la prévention des accidents du travail, des questions d'informatique, les services d'expédition, la sécurité aérienne, la gestion de projets et les statistiques.	418 906
<i>Division de la police</i> : formation de la police.	29 000
Total	3 726 726